

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026**

Date de convocation : 05 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-066 à 26-094 incluse	26	06	07	32
De la délibération n°26-095 à 26-105 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaëtan BAZIRE, Mmes Nicole BIDAULT, Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN Diego ORTEGA (à partir de la délibération 26-095), Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Axel PIVOT ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François Xavier PRIOLLAUD
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD (jusqu'à la délib 26-094 incluse)

ABSENTE :

Mme Noha TEFRIT

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-098 Convention de partenariat avec le Dame Hovia Louviers dans le cadre de la modalité DAMECOLE implantée dans le groupe scolaire Jean Moulin

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :
Par affichage, le

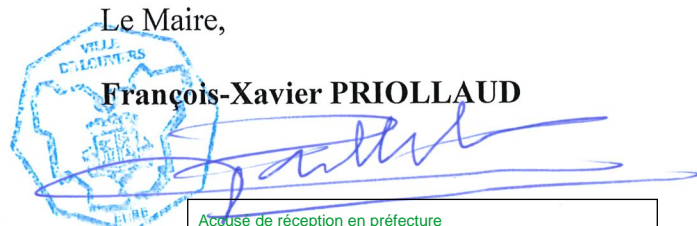
20 MAI 2026

20 MAI 2026

Fait à Louviers, le 15 mai 2026

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260511-26-098-DE
Date de télétransmission : 20/05/2026
Date de réception préfecture : 20/05/2026

N° 26-098

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE *DAME HOVIA*
LOUVIERS DANS LE CADRE DE LA MODALITÉ DAMECOLE
IMPLANTÉE DANS LE GROUPE SCOLAIRE JEAN-MOULIN**

RAPPORT

M le Maire rapporte qu'en 2025 le *DAME HOVIA* de Louviers a répondu un à Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie et a proposé une modalité innovante le DAMECOLE, le Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif dans l'école.

En concertation avec l'Education nationale, et au regard du nombre important d'élèves à besoins éducatifs et pédagogiques particuliers sur l'école Jean Moulin, ce site a été retenu pour accueillir la modalité.

Ainsi, depuis janvier 2026 le *DAME HOVIA* Louviers développe une équipe médico-sociale au sein du groupe scolaire Jean Moulin afin de mettre en place des accompagnements médico-sociaux pour favoriser l'inclusion scolaire et sociale des enfants en situation de handicap.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet, la ville autorise l'accès aux salariés du DAMECOLE aux locaux du groupe scolaire Jean Moulin. Elle met également à disposition une pièce où l'équipe peut laisser à demeure du matériel et mettre en place des ateliers individuels ou collectifs.

Il est proposé que la Ville de Louviers, Le DAME HOVIA Louviers et l'Education nationale formalisent par voie de convention, la mise en place d'un partenariat bénéfique à l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

La Ville de Louviers s'engage à mettre à disposition gratuitement de l'utilisateur les locaux municipaux et à faciliter l'intégration des professionnels du DAME HOVIA Louviers au sein des équipes municipales.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2028.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré

Considérant le projet de convention de partenariat joint en annexe,

APPROUVE les termes de la convention

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le *DAME HOVIA* Louviers.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

